

Référentiel et parties prenantes

ORGANISATION DU RAPPORT

Le rapport Développement Durable 2003 du groupe EDF est structuré dans l'optique de rendre compte des engagements du Groupe et en particulier au titre de son Agenda 21⁽¹⁾ et au titre du Pacte mondial (🌐)⁽²⁾.

Il s'inscrit dans le cadre de référentiels externes : lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI⁽³⁾) (💡), loi française dite NRE sur les nouvelles régulations économiques.

En dernière page, vous trouverez une table de correspondance entre les indicateurs publiés et leurs références GRI, les articles NRE et les principes du Pacte mondial auxquels ils sont liés.

Ce rapport rend compte d'une partie des actions du groupe EDF.

Plus d'informations sur les résultats et les références relatives à la politique du groupe EDF en matière de développement durable sont disponibles sur le site www.edf.com (🌐).

Certaines informations générales se trouvent dans le *rapport annuel 2003* (📖).

Notre Agenda 21, élaboré et signé en 2001 constitue le fil directeur de ce rapport structuré autour de quatre axes :

- un Groupe ouvert,
- un Groupe responsable,
- un Groupe engagé,
- un Groupe partenaire.

INDICATEURS



Pour rendre possibles les analyses comparatives, le groupe EDF a retenu des indicateurs cohérents avec les critères du GRI (Global Reporting Initiative).

En 2001, EDF maison mère et six sociétés du Groupe, EnBW en Allemagne, Light au Brésil, Edenor en Argentine, London Electricity (devenue EDF Energy) en Grande-Bretagne, Demasz en Hongrie, Électricité de Strasbourg en France, ont défini et testé un tableau de bord expérimental d'indicateurs de développement durable publié dans le *rapport d'activité 2001*.

En 2002, le périmètre a été élargi et une première consolidation au niveau du Groupe a été effectuée pour certains indicateurs publiés dans le *Guide des indicateurs de Développement Durable* du rapport d'activité 2002.

En 2003, le groupe EDF a encore amélioré ses méthodes de collecte et de consolidation. En particulier, les données environnementales des sociétés mexicaines ainsi que les données sociales et les émissions de CO₂ de Dalkia ont été intégrées aux chiffres consolidés du Groupe.

Les indicateurs de Développement Durable "groupe EDF" suivent les règles de la consolidation financière, sur un périmètre plus restreint.

Les chiffres 2002 présents sont calculés sur les mêmes bases de consolidation de manière à pouvoir comparer les performances 2002 et 2003.

LES PARTIES PRENANTES DE NOTRE ACTIVITÉ



Nos clients : garantir la continuité de fourniture à des prix compétitifs sur des marchés de plus en plus ouverts, offrir des produits adaptés à leur demande, les conseiller.

Nos actionnaires : assurer la rémunération des capitaux investis.

Nos collaborateurs : développer leur emploi et assurer leur protection sociale sur la durée dans un climat de confiance et leur offrir les meilleures conditions de travail pour leur développement professionnel.

Nos fournisseurs : leur garantir un traitement équitable et les associer à nos objectifs.

Les riverains de l'ensemble de nos sites : garantir une écoute attentive et la recherche de solutions partagées pour leurs activités et leur cadre de vie.

Les associations et les ONG : écouter et prendre en compte leurs attentes autant que possible.

Les pouvoirs publics et les collectivités territoriales : être un vecteur de progrès économique et social des communautés que nous desservons ; accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche et leurs projets.

(1) Agenda 21 : lors du "Sommet de la Terre" de Rio en 1992, plus de 150 États ont signé un programme d'actions pour le 21^e siècle : l'Agenda 21. Les acteurs territoriaux, les entreprises, les associations sont invités à décliner ce programme à leurs échelles à travers la définition et la mise en œuvre d'agendas 21 qui leur sont propres. Ils sont appelés à être les acteurs de ce développement au quotidien.

(2) Global Compact.

(3) GRI : initiative à vocation internationale lancée par la "Coalition of Environmental Responsible Economies" (CERES) et le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) pour promouvoir l'harmonisation des données publiées, sur une base volontaire, par les entreprises sur leurs performances environnementales, économiques et sociales.